

Objet : Sortie d'inventaire et mise aux enchères d'un bien

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation ;

Vu l'article L. 3211-17 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération n°2021-78 du conseil d'administration du 27 septembre 2021 modifiée, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 septembre 2021 de donner délégation à M. le Président de l'université pour la sortie de biens mobiliers de l'inventaire d'une valeur résiduelle à 3 000 € et de la fixation des tarifs de vente d'objets ou de matériels.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est accepté la sortie d'inventaire du Thermo relieur N° inventaire 30296, fiche Sifac 103716.

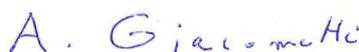
Ce bien est à ce jour totalement amorti.

Article 2 : Est accepté la mise en vente de ce bien aux enchères publiques sur le site des domaines avec une mise à prix de 1 700€ et un prix plancher à 500€.

Article 3 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

Notification à :
M l'Agent comptable